

Avis d'une demande de dérogations mineures au Règlement de zonage 1406

Avis public est donné que, lors de sa séance qui aura lieu le 12 juin 2023 à 19 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert statuera sur la demande de dérogations mineures suivante :

Permettre au 3211, Grande Allée :

- deux cases de stationnement, pour l'usage commercial, au lieu d'un minimum de cinq cases;
- l'aménagement de deux cases de stationnement extérieures localisées en marge avant;
- une largeur d'allée d'accès maximale de 9,40 mètres au lieu de 7,5 mètres, située sur le boulevard Édouard;
- l'absence d'une aire d'isolement entre l'aire de stationnement extérieur et la ligne de rue, au lieu d'une aire d'une largeur minimale de 1,5 mètre;
- une distance minimale d'un mètre entre la marquise en façade avant, sur le boulevard Édouard, et la limite de propriété avant, au lieu de 4 mètres.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre à propos de cette demande, par le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert, lors de ladite séance.

Longueuil, le 26 mai 2023.



Véronica Mollica, avocate
Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert